Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260504-2026050404-DE

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 4 mai 2026

**DELIBERATION 20260504-04**
Rapporteur : M. le Maire
**-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DU BON ACCUEIL-**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 4 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 1
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

Etaient présents : M. HAMON -Maire-, Mme LE MAY -adjointe-, M. JUHEL-adjoint-, Mme GICQUELLO -adjointe-, M. DUBOT-adjoint-, Mme MEREL-adjointe-, M CARON-adjoint-, M. GUILLO, M BAUCHER, Mme PORCHERON, Mme PEDRON, Mme LE GALL, M HOUEIX, M GRANDIN, Mme SYRE, M BRUNEL, Mme DANET, Mme TARLEVE, M LE CALLONEC, M LE CAM, M LAMARRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme LESAGE à Mme GICQUELLO

Absent n'ayant pas donné pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : Mme GICQUELLO Isabelle

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire indique que le Club du Bon Accueil de Plumelec a demandé par courrier en date du 18 mars 2026 une subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur manifestation festive qui a eu lieu le 14 avril 2026 à l'occasion de leur 50ème anniversaire.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 250€ dans le cadre du 50ème anniversaire du Club du Bon Accueil.

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**
**Par**
**Présents : 21* Pouvoirs : 1 * Total : 22* Exprimés : 22**
**Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0**

**DECIDE**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260504-2026050404-DE

D'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association du Club du bon Accueil pour l'organisation de leur manifestation festive à l'occasion du 50ème anniversaire.

FAIT ET DELIBERE LE 4 MAI 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

MAIRIE DE PLUMELEC 56 (MORBIHAN)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.